



Rapport

Causerie électorale sur le bilan des élections québécoises de 2022

Contexte

Le 3 octobre 2022, les Québécoises et les Québécois se sont rendus aux urnes dans le cadre des 43^{es} élections générales provinciales. À la suite de ce scrutin, le 10 novembre, le RECEF invitait ses membres à une causerie électorale portant sur le bilan de ces élections administrées par Élections Québec, l'institution responsable de ce scrutin visant à élire les 125 membres de l'Assemblée nationale du Québec. Avant la rencontre, les personnes participant à la causerie ont reçu une courte note introductive leur permettant de se familiariser avec le système électoral québécois. La conférence a été suivie d'une période d'échange avec les participants et les participantes.

M. Pierre Reid, directeur général des élections, et M^{me} Catherine Lagacé, secrétaire générale d'Élections Québec et du RECEF, ont prononcé une conférence à cette occasion. Ils ont présenté quelques faits saillants de la période électorale ainsi que des informations relatives aux campagnes de communication, à la veille sur la désinformation et à la participation électorale. Ils ont aussi fait part des prochains dossiers prévus pour cette administration électorale. Quatorze personnes de neuf organismes de gestion des élections étaient présentes, en plus de six membres du personnel d'Élections Québec.

Période d'échange

Le mandat des directeurs du scrutin (Maurice)

Que se passe-t-il lorsqu'un directeur du scrutin quitte son poste en cours de mandat? Pourquoi les mandats sont-ils de 10 ans?

Les élections à date fixe expliquent la durée des mandats : elles rendent le travail des directrices et directeurs du scrutin (DS) et d'Élections Québec plus prévisible et plus stable. Lorsqu'un DS quitte son poste en cours de mandat, il est remplacé temporairement. Son poste est pourvu par la suite à l'aide d'un nouveau concours public.

La baisse du taux de participation et les initiatives pour la contrer (Togo)

Que fait Élections Québec pour contrer la baisse de participation électorale?

À long terme, nous déployons des programmes de sensibilisation. Ils prennent différentes formes; s'adressent à des clientèles variées, dont les jeunes et les nouveaux arrivants; et se trouvent dans les médias sociaux et traditionnels. L'éducation et la formation font aussi partie des initiatives que nous menons dans ce domaine.

Depuis plusieurs années, nous offrons différentes modalités pour faciliter le vote des électeurs et des électrices et, ainsi, augmenter la participation électorale. Nos campagnes d'information tentent d'offrir tous les outils possibles pour expliquer la manière dont les électeurs peuvent exercer leur droit de vote. Par exemple, les électeurs reçoivent un document, à leur domicile, qui leur permet de confirmer leur inscription sur la liste électorale et qui contient l'information nécessaire pour faire des modifications. Cet envoi inclut un guide qui est traduit en anglais et dans plusieurs langues autochtones. Quelques jours avant l'élection, ils reçoivent un nouveau document expliquant les modalités pour voter le jour du vote (lieu, horaire, etc.).

Au Québec, les médias font aussi un excellent travail en communiquant de l'information à la population. Les sondages sur la participation électorale au Québec montrent qu'il y a un désintérêt des jeunes par rapport au vote, comme ailleurs dans le monde.

Les enjeux de recrutement (Canada)

Avez-vous vécu des enjeux liés au recrutement du personnel électoral? Les partis politiques transmettent-ils toujours des recommandations de personnes, comme prévu dans la loi?

Il n'y a pas eu d'enjeux majeurs relativement au recrutement, sauf dans certains secteurs.

Pour la première fois, nous avons eu le droit de recruter des jeunes de 16 et 17 ans pour certaines fonctions électorales. Par ailleurs, l'un des postes prévus dans la *Loi électorale* a été aboli (celui de préposée ou préposé à la liste électorale [PALE]), ce qui a diminué d'un tiers les besoins en personnel à chaque bureau de vote. Il y avait deux personnes à chaque bureau de vote : la scrutatrice ou le scrutateur; et la ou le secrétaire. Nous avons craint de manquer de personnel électoral, mais ce fut seulement le cas dans certains bureaux de vote. Dans ces quelques cas, nous avons fusionné deux bureaux de vote. Les partis politiques recommandent de moins en moins de personnel électoral; ils le font principalement pour les postes clés, surtout dans les commissions de révision de la liste électorale.

Désinformation, réforme de la carte électorale et vote des jeunes (Niger)

Qui est responsable de la délimitation de la carte électorale?

Une commission apolitique et indépendante est responsable de la délimitation de la carte : la Commission de la représentation électorale. Le directeur général des élections, M. Reid, en est le président. Il est appuyé par deux commissaires nommés par l'assemblée législative. La Commission de la représentation électorale est décisionnelle : sa décision sur la délimitation est finale et exécutoire. Le processus de

délimitation prend entre deux ans et deux ans et demi. Il est réalisé toutes les deux élections. Voici les principales étapes :

- Publication d'une première proposition de délimitation
- Consultations publiques
- Analyse des propositions et commentaires du public
- Publication d'une deuxième proposition de délimitation
- Débat à l'assemblée (il n'y a pas de vote, la Commission recueille simplement les commentaires des députées et députés)
- Décision finale de la Commission

Comment est structuré le comité sur la désinformation et comment se manifeste le phénomène au Québec?

Le phénomène de la désinformation s'inspire beaucoup des pratiques observées aux États-Unis : les personnes cherchent à discréditer le processus électoral et à semer le doute quant à son intégrité. Les acteurs prennent des faits, les sortent de leur contexte et les enrobent de demi-vérités afin de faire craindre des fraudes dans le processus électoral. Par exemple, au Québec, nous avons observé des stratégies de désinformation par rapport au vote par correspondance et à de potentielles fraudes lors de son dépouillement. Le comité sur la désinformation d'Élections Québec visait à détecter la désinformation en amont, afin de nous permettre d'être proactifs dans nos actions. Notre plan d'action incluait aussi des stratégies pour diminuer la vulnérabilité de la population grâce à des programmes d'éducation.

En suivi à la question sur la participation électorale, que faites-vous pour le vote des jeunes et leur formation?

Les jeunes sont la catégorie de population qui vote le moins, surtout dans les régions plus éloignées. Cela s'explique en partie par la méconnaissance des jeunes ou par leur manque de formation. Élections Québec a fait des représentations auprès du ministère de l'Éducation pour souligner l'importance d'intégrer un cours d'éducation à la citoyenneté dans le programme scolaire.

Nous menons aussi différents programmes pour sensibiliser les jeunes à la démocratie. L'un d'entre eux appuie les conseils d'élèves dans les écoles. Les petits bureaux de vote n'ont pas seulement un objectif ludique : ils visent à initier les enfants au vote dès leur plus jeune âge. En votant en famille, ils prennent cette habitude tôt dans leur vie. Certains enfants peuvent même inciter leurs parents à aller voter.

Enfin, les jeunes de 17 ans reçoivent une lettre personnalisée du directeur général des élections pour les informer que lorsqu'ils auront 18 ans, ils seront automatiquement inscrits sur la liste électorale permanente du Québec.

Vote à distance au municipal et rémunération du personnel (Tunisie)

Pouvez-vous donner plus de détails sur le projet de vote par Internet au municipal et sur ses retombées sur la participation électorale?

D'abord, il faut savoir que les études ne démontrent pas que le vote par Internet (VPI) permettrait d'augmenter le taux de participation. Cette augmentation serait très minime, de l'ordre de 2 ou 3 %. Nous avons produit une [étude en 2020](#) à ce sujet; elle pourrait intéresser les membres.

Dans notre cas, le VPI s'ajouterait à d'autres modalités de vote. Il pourrait être offert à certaines clientèles, comme les personnes qui étudient dans une autre ville que celle de leur domicile permanent et les personnes à mobilité réduite. Nous tenons à introduire le VPI graduellement, en prenant en considération certains principes de base, dont la sécurité. C'est pourquoi nous souhaitons faire l'essai de cette nouvelle modalité de vote dans le cadre d'un projet pilote dans une quinzaine de municipalités du Québec en 2025. Nous devons avoir l'aval des autorités pour mener d'autres projets et pour pousser le VPI plus loin.

Quelles sont les principales rubriques de votre budget électoral et le nombre total de membres du personnel recruté?

La rémunération du personnel correspond à environ 50 % du budget total des élections générales, qui était de 115 millions de dollars canadiens, en 2022. Nous recrutons environ 50 000 personnes pour de telles élections.

Participation électorale et programme d'éducation (Sénégal)

Vu la baisse de participation, pensez-vous que vos stratégies d'éducation comme Électeurs en herbe sont toujours pertinentes?

Nos programmes d'éducation ainsi que nos campagnes de sensibilisation et d'information sont toujours pertinents. L'enjeu de la participation devient une question d'intérêt et de désintérêt. Certaines personnes remettent en question la pertinence d'aller voter. Il faut peut-être penser à d'autres moyens pour inciter à la participation citoyenne, afin que les électeurs et les électrices ne s'expriment pas seulement une fois tous les quatre ans, en exerçant leur vote.

Au Québec, Élections Québec et l'assemblée législative ont mis en place des tables consultatives avec des citoyens. Ces tables ont émis des recommandations, dont la possibilité de participer plus activement aux commissions parlementaires. Par ailleurs, en tant qu'OGE, nous devons investir des efforts entre les élections, et non seulement tous les quatre ans.